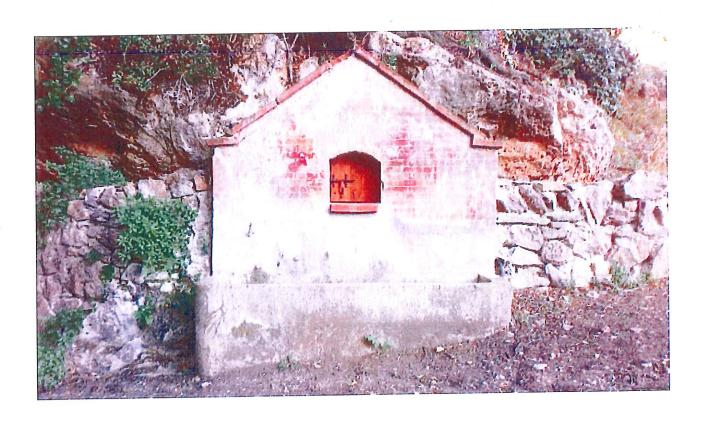
# MAIRIE DE CAIXAS INFORMATIONS MUNICIPALES

2024



Fontaine de Veïnat Joan Pere

# **SOMMAIRE**

- MOT DU MAIRE
- VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- INFORMATONS IMPORTANTES
- DECES, NAISSANCES
- REALISATIONS
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
- DIVERS RISC
- JOURNEE CITOYENNE
- COMMEMORATIONS
- RECENSEMENT
- FESTIVITES
- ORDURES MENAGERES/ ENCOMBRANTS
- DECHETS VERTS / BRULAGE VEGETAUX
- BILAN DU COMITE DES FETES



# CAIXAS PAIS CATALA

Le panneau Pais Catala placé à l'entrée du village au Mas des Hostalets, nous a été dérobé voilà 7 à 8 ans.

Ce geste de malveillance n'a entamé en rien la ferveur et l'esprit catalan des Caixanencs,

T'en veux pour preuve le succès sans précédent rencontré lors de la veillée de la Saint Jean,

L'esprit Catalan c'est aussi le Goig dels Dus, la paella de juillet, la fête locale, le 16 août à Sainte Marie de Fontcouverte, la pétanque pour tous les vendredis en soirée, et d'autres moments de partage.

GILFRED AL PILOS peut être fier de nous.

Bravo et merci à tous les acteurs pour cette belle année qui se termine,

On ne s'ennuie jamais à CAIXAS.

Passez de Bonnes Fêtes,

Francis AUSSEIL

# BONNE ANNEE

Monsieur le Maire,

Madame et Monsieur les Adjoints,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Madame la Secrétaire,

présentent à toutes les habitantes et habitants de Caixas leurs meilleurs vœux de Santé, Prospérité et Bonheur pour

2025

# INFORMATIONS IMPORTANTES

MAIRIE:

Ouverte:

lundi 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Jeudi 9h00 - 12h30

Téléphone:

04.68.38.83.68

Fax:

04.68.38.87.57

Adresse e-mail: mairie.caixas@orange.fr

Site WEB: https://www.caixas66300.fr Nouveau

NUMEROS UTILES:

Pompiers:

18

Numéro d'urgence européen:

112

SAMU:

15

Police:

17

Centre de secours de Thuir:

04.68.53.16.66

Gendarmerie de Thuir:

04.68.53.03.22

Dépannage ERDF:

09 72 67 50 66



# DECES

C'est avec tristesse que nous déplorons le décès de :

♦ Madame Thérèse AUSSEIL le 31 juillet 2024 épouse de notre Maire Francis AUSSEIL.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à la famille.



# NAISSANCES

♦ Félix HOLLOWAY CORTES né le 15 février 2024.

Toutes nos félicitations aux heureux parents

# **REALISATIONS:**

L'année 2024 a vu la fin des travaux engagés :

- Réaménagement du domaine public sur le Hameau de Fontcouverte
- La réfection de l'église de Fontcouverte
- Fontaine du Veïnat Joan Pere.
- Table d'orientation









# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE:

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en place en 2024 est un outil opérationnel de gestion locale de la sécurité des citoyens sinistrés en attente de secours extérieurs.

Le PCS fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des conditions de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Les moyens humains se répartissent en quatre cellules :

- ▶ Cellule de décision
- ▶ Cellule de secrétariat
- ► Cellule de terrain
- ▶ Cellule d'hébergement

Les membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile sont intégrés dans le PCS et mobilisables en cas de déclenchement de celui-ci.

Organigramme de la Cellule de Crise Municipale jointe.



OR.01 ORGANIGRAMME DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE Partie 3 : Organisation de crise Caixas PCS

0

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Réserve Communale de Sécurité Civile Surveillance de la situation : Rôle : assurer l'accueil d'urgence des sinistrés : ouverture, organisation et gestion des centres Responsable: Francine VANDENHOUT SCHWARTZ Elizabeth 06.17.46.88.40 du Réart (SMBVR) Suppléants : BRUGAT Noëlle 06.43.37.12.23 Conseil au DOS Météo France Vigicrues Cellule HEBERGEMENT Membres mobilisables: Tous les membres d'hébergement: 06.11.24.92.78 Rôle : prendre des décisions et évaluer la situation. Le DOS est en lien avec les autorités afin Directeur des Opérations de Secours (OOS) : AUSSEIL Francis 06.66.52.60.25 Rôle : assurer la diffusion de l'alerte sur le terrain et réalise Suppléant : DE FORESTA Claire 06.50.67.39.64 Responsable: BRUGAT Henri 06.79.17.90.20 Suppléant: DEBRAY Maurice 06.48.77.65.27 HUBERT Jean-Pierre 06.22.70.50.50 TALABERE Isabelle 07.62.74.88.54 DARBONNENS Guy 06.13.09.52.07 GUTIERREZ Jésus 06.01.84.91.84 d'anticiper l'évolution de l'évènement es actions techniques et logistiques. Membres mobilisables: CELLULE DECISION Cellule TERRAIN Utilisation des médias et des réseaux sociaux pour Rôle : Rédiger les messages d'alerte ; organiser le Responsable: FOURCADE Peggy 06.81.44.09.73 Suppléant: DEBRAY Françoise 06,71,86,57,26 secrétariat de crise et assurer l'accueil Membres mobilisables: Cellule SECRETARIAT l'alerte et l'information. téléphonique. Opérations de Secours (COS) Brigade de gendarmerie SDIS: Commandant des Préfecture (SIDPC) AUTORITES

# DIVERS

# RISC ASPRES REART CAMPAGNE 2024

Cette année les bénévoles de la RISC Aspres Réart n°6 (Réserve Intercommunale de Sécurité Civile) ont patrouillé pour la sixième année consécutive.

Les patrouilles ont débuté le 12 juin 2024 pour se terminer de 10 octobre 2024.

Pendant cette période de quatre mois, les bénévoles ont répondu présent :

- ▶ 90 jours de patrouille assurés sur le territoire des 3 communes,
- ▶ 6500 kms parcourus,
- ▶ les consignes de sécurité rappelées à 70 touristes,
- ▶ 20 problèmes DFCI signalés.

Nous remercions pour la réactivité et disponibilité des deux bénévoles en service le 12 septembre 2024 lors de l'incendie de Camelas.

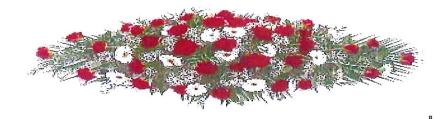


# LA JOURNEE CITOYENNE 12 OCTOBRE 2024

Nous étions nombreux pour la journée citoyenne qui a permis le nettoyage et embellissement autour de la Mairie. Nous avons fini tous ces travaux autour d'une grillade catalane dans la bonne humeur.



# **COMMEMORATIONS**



# Cette année nous avons célébré:

- \* Le 8 mai, fin de la seconde guerre mondiale.
- \* Le 14 juillet Fête Nationale
- \* Le 11 novembre, fin de la première guerre mondiale

A chacune de ces célébrations, une gerbe a été déposée devant le Monument aux Morts.



# RECENSEMENT

Notre commune de Caixas est soumise à l'obligation de recensement de la population en 2025.

La période de ce recensement se déroulera du jeudi 16 janvier 2025 au samedi 15 février 2025.

Chaque foyer recevra dans sa boîte aux lettres, dans un premier temps une information qui sera suivie par un questionnaire à effectuer par internet (l'INSEE demande à ce que le plus grand nombre de foyer effectue cette démarche par internet).

Dans le cas d'impossibilité, un questionnaire sur papier sera possible.

Dans tous les cas nous restons disponibles pour vous accompagner dans cette démarche et un ordinateur sera à disposition à la Mairie le lundi matin et jeudi matin durant la période du recensement.

Le coordonnateur : Françoise Debray portable 06 71 86 57 26



Le recenseur : Samanta Raton portable 07 69 56 56 421



Vous trouverez en pièces jointes des documents de l'INSEE.

# Article pré-rédigé à personnaliser pour les communes de moins de 10 000 habitants

Cette année, Caixas réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

# Comment ça se passe?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier2025?
Contactez la commune : Samanta Raton (recenseur au 07 69 56 56 42)
Françoise Debray (coordonnateur Françoise Debray au 06 71 86 57 26)

# Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- 1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

Le coordonnateur : Françoise Debray portable 06 71 86 57 26

Le recenseur : Samanta Raton portable 07 69 56 56 42

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site :

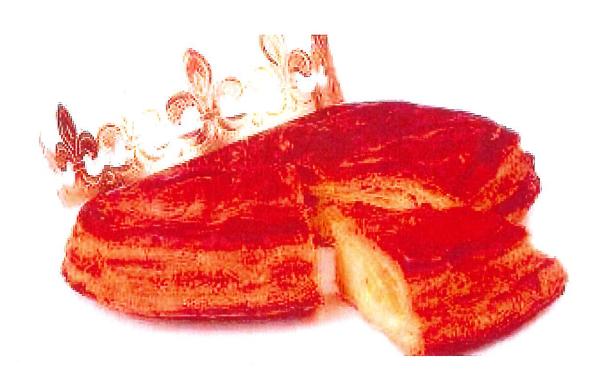
le-recensement-et-moi.fr

# **FESTIVITES**

# GALETTE DES ROIS

Le comité d'animation « L'ALZINE DES CAIXANENCS » invite à venir déguster la Galette des Rois le :

# Samedi 04 janvier 2025 à partir de 17 heures



# ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons que les locaux poubelles sont réservés exclusivement aux ordures ménagères et aux déchets recyclables.

Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs plastiques.

Pour l'hygiène et le confort de tous nous vous remercions de bien vouloir y veiller.

# ENCOMBRANTS

L'enlèvement à votre domicile est possible après inscription au minimum la veille des dates du planning auprès de la Communauté des Communes des Aspres au 04 68 66 59 61 en précisant la liste de vos encombrants.

**Pour rappel**: les encombrants se définissent comme tout objet dont la dimension empêche à l'usager de l'évacuer par lui-même en déchèterie (matelas, gazinière, meuble, etc..). Tout objet ne répondant à ce critère ne sera pas collecté.

Il appartient à chacun, muni de sa carte, d'apporter en déchèterie tout ce qui n'est pas considéré comme encombrant et ainsi respecter les bons usages.

Tout dépôt autre qu'ordures ménagères et emballage est interdit à l'intérieur des locaux poubelles.

# TRI SELECTIF

Nous comptons sur vous tous pour continuer le tri sélectif



DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES, AU PLUS TARD 48H AVANT LA DATE FIXÉE. N° UNIQUE: 04.68.66.59.61 RAMASSAGE SUR INSCRIPTION AUPRÈS DES SERVICES TECHNIQUES

u'est qu'un encombrant

Les encombrants se définissent comme tout objet dont la dimension empêche à l'usager de l'évacuer par lui-même en déchêterie (matelas, gazinière, meubles...).
Tout objet ne répondant pas à ce critère ne sera pas collecté.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	NIOC	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Banyuls Dels Aspres	mardi,28ijanv	mardi,25'févr	mardi 25 mars	mardi 15 avr	mardi 20 mai	mardi 17'juin	jeudi 17 juil	mardi 26 août	mardi 23 sept	mardi 21 oct	mardi 18 nov	mardi 16 déc
Brouilla	mardi 14 janv	mardi 11 févr	mardi 11 mars	mardi 08 avr	mardi 06 mai	mardi 03 juin	mardi 0.1 juil	mardi 12 août	mardi 09 sept	mardi 07 oct	mardi 04 nov	mardi 02 déc
Caixas	jeudi 16 janv	jeudi 1:3:févr	jeudi 13:mars	jeudi 10:avr	mardi 13:mai	jeudi 05. juin	jeudi:03 juil	jeudi 14 août	jeudi 1.1 sept	jeudi 09 oct	jeudi 06.nov	jeudi 04 déc
calmemes												
Camélas		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	10.101	,		Q.	CC :[	40 00.10	4 man medianes	- CC : Joine :	00.00	10.14.18 467
Castelnou	Jedansojany	Jedan zy jevr	Jedal Z7 mars	Jeugiiz4 avr	Jeugizzinai	Jeual Lyjuin	marai 22 Juli	Jeual zs aout	Jengi zo sebr	Jedal 23.001	Jedanzoniov	Jedai 10 dec
Fourques												
Llauro												
Montauriol	jeudi 16 janv	jeudi 13 févr	jeudi 13.mars	jeudi 10:avr	mardi 13 mai	jeudi:05. juin	jeudi 103 juil	jeudi 14 août	jeudi 1:1 sept	jeudi:09.oct	jeudi/06/nov	jeudi 04 déc
0ms												
Passa												
Ste Colombe												
St Jean-Lasseille	mardi 14 janv	mardi 11 févr	mardi 11 mars	mardi 08 avr	mardi 06 mai	mardi 03 juin	mardi 01 juil	mardi 12 août	mardi09 sept	mardi 07 oct	mardi 04 nov	mardi 02 déc
Terrats												
Thuir Centre	mardi 14 janv jeudi 16 janv mardi 28 janv jeudi 30 janv	mardi 111 févr jeudi 13 févr mardi 25 févr jeudi 27 févr	mardi 11 mars jeudi 13 mars mardi 25 mars jeudi 27 mars	mardil08.avr jeudi 10.avr mardi 15.avr jeudi 24.avr	mardilO6imai mardil3imai mardil20imai jeudil22imai	mardir03.juin jeudir05.juin mardi 177.juin jeudi 19.juin	mardii01 juil jeudii03 juil jeudi 17 juil mardii22 juil	mardi 12.août jeudî 14.août mardi 26.août jeudî 28.août	mardi 09 sept jeudi 11 sept mardi 23 sept jeudi 25 sept	mardil07 oct. jeudil09 oct mardi?21 oct jeudil23 oct	mardil04inov jeudil06inov mardi 18.nov jeudi 20inov	mardi/02 dếc jeudi/04 dếc mardi 16 dếc jeudi 18 dếc
Thuir lotissements	jeudi 16 janv jeudi 30 janv	jeudi 13 févr jeudi 27 févr	jeudi 13 mars jeudi 27 mars	jeudi 10 avr jeudi 24 avr	mardi 13 mai jeudi 22 mai	jeudi 105 juin jeudi 1.9 juin	jeudil03.juil mardi 22.juil	jeudi 14.août jeudi 28.août	jeudi 11 sept jeudi 25 sept	jeudil09.oct jeudil23.oct	jeudi 06 nov jeudi 20 nov	jeudi 04 déc jeudi 18 déc
HLM Thuir	jeudi 30 janv	jeudi 27 févr	jeudi 27 mars	jeudi 24:avr	jeudi 22 mai	jeudi 19 juin	mardi 22 juil	jeudi 28 août	jeudi 25 sept	jeudi 23 oct	jeudi 20 nov	jeudi 18 déc
Tordères	jeudi 16 jany	jeudi 13 févr	jeudi 13 mars	jeudi 10 avr	mardi 1 <sup>13</sup> mai	jeudi 05 juin	jeudi 03 juil	jeudi 14 août	jeudi 11 sept	jeudi 09 oct	jeudi:06:nov	jeudi 04 déc
Tresserre												
Trouillas	mardi 28 janv	mardi 25 févr	mardi 25 mars	mardi 15 avr	mardi/20mai	mardi 17 juin	jeudi 17 juil	mardi 26 août	mardi 23 sept	mardi 21 oct	mardi 18 nov	mardi 16 déc
Villemolaque												



Elle est ainsi réalisée en fonction des semaines paires et impaires. C'est bien le numéro de semaine qui détermine son statut pair ou impair. Comme vous le savez, la collecte de vos bacs jaunes individuels s'effectue tous les 15 jours, suivant un zonage prédéfini. façon très rapide vos jours de collecte.

No.   Lun   Mar   Mer   Jeu   Ven   Sam   Dim   N°   Lun   Mr   Lun   Mar   Mer   Jeu   Ven   Sam   Dim   N°   Lun   Mr   Lun   Lun	efe		Z			5	63	60
N	ıtifier d		Lun		တ	90	驱	83
No.   Lun   Mar   Mer   Jeu   Ven   Sam   Dim	d'ider		å	ß	ത	7	<b>©</b>	0
N	ermettra		Dim	8	200	35	88	
N	vous pe		Sam	4	350	200	88	
N° Lun Mar Mer Jeu  L	ier qui		Ven	အ	30	(R)	88	E
Nr Lun Mar Mer  1	calendr	VIER	Jen	Ø	@	99	83	93
N° Lun Mar  1 2 6 7 3 13 14 4 20 28	rès un	JAN	Mer	2	0	E	83	623
N° Lim 1 2 6 8 18 8 4 20 5 8 7	ez ci-ap		Mar		B	紹	뛶	88
% 1 0 8 4 C	rouver		Lum		0	8	8	183
	/ous t		å	E	Ø	m	4	ıc

ž	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
w						더	Ø
0	ങ	8	œ	@	B	@	@
7	e	禹	SI.	Si	ध्य	(H)	210
œ	別	9	OG.	80	圆	889	8
0	83	83	98	Œ	ଷ୍ଷ		

lun Mar 8 4	Mer	Jeu 0	Ven	Sam	1
	100	0	6		
	8	6	4	B	8
			0	0	@
	SE SE	250	203	353	510
	OK.	80	図	888	88
22 PS	ලි	<b>B</b> B	ଷ	କ୍ଷ	8
日本	Jan 1				

	2							
200	96	273	313	9	19	9	(A)	<b>®</b>
	17	12	83	83	83	83	88	(ES)
	122	Q	8	8				
7								
do				AC	ींग			

38

图 图

回 9

9

0

6

19

宫

മ

Ven

Jen

Mer

Mar

Lum

Q 0 9

AVRIL

Dim

Ven Sam

N° Lun Mar Mer Jeu

	n Ma	_			<b>記</b>   記	200	L
	Lun		Ø	1000	99		
	ž	83	23	88	25	98	
	Dim	Q.	园	9	83		
		10017		10000	88	-	1
	Ven	Ø	0	30	83	8	
TEXTS.	Jeu	G			83		l
1	Mer		8	窝	됞	8	
	Mar		ത	R	8	83	
	Lun		9	贸	93	8	

um e	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim 8
g 0	9	日	图	SEP SEP	沒	38
36	19	9	CE CE	<b>®</b>	讴	ØZ.
83	<b>S</b>	88	88	ASS.	88	<b>8</b>

2	Tana	Mar	Mer	Ten.	Ven	Sam	Dim
3							(
27		d	Ø	മ	4	9	0
88	B	@	@	900	與	図	<b>SE</b>
29	K	E	9	图	œ	<b>F</b>	83
8	图	88	88	888	88	88	<b>BB</b>
뛶	ଷ୍ଷ	8	89	63			

-										
(	30	970	A	883	뛶		<b>联队 医</b>	Section 1	Dim	4
•	Ø	6	510	88	89				Sam	0
	5	<b>@</b>	35	88	8		Ī	画	Ven	9
		B	舒	ES .	83			NAMBA	Jen	Ø
		0	R	<b>®</b>	183				Mer	Œ
		19	E	9	ලු				Mar	Ø
		4	周	9	833				Lun	Id
	33	83	eg eg	88	Š.	3			å	ő
-	0	SE	800	183	1				Dim	G
	re e	ĕ	9	88				S STATE OF	Sam	G

新國 88

8

9 8

임

മ്പ 83

图 @

@ @ &

溫 88 8

常 区

图 0

> 图 9

900 图 83

46

08 B

图

图

图

9 B

0

50

00 더

6

മ

Ø 덞

അ

45 \$

Ø

더

6

Ø

NOVEMBRE Jen

Mer

Mar

Lum

OCTOBRE

R

500

88 83

200

8

8

8

ES e

48

47

티

SEPTEMBRE	Mer Jeu Ven Sam Dim	4 5 6		16 19 20	88	
SEPI	Mar Mer		_		<b>578 583</b>	
	N° Lun	1000	100	1000	83 68	

4					1
Mar		2	223	뗑	<u> </u>
Lum		စ	318	03	B
ž	000	41	व्य	43	430
Dim	8	223	ES .	88	
Sam	0	SE	08	RS	
Ven	9	SEI SEI	eg eg	8	
Jen	8	田田	엺	88	
Mer	ග	9	Œ	श्चि	
Mar	Ø	0	9	83	8
	100	100	2000	0000	1

	-		-			
Dim	മ	OH.	<b>E</b>	gg g		
Sam	\$	田	313	83		
Ven	ග	30	愈	88	덩	
Jen	0	6	903	88	89	
Mer	B	0	38	88	623	
Mar		8	常	阁	88	
Lum		0	贸	83	8	
å	9	4	क्ष	\$	\$	STREET, SQUARE
C Se		1			1	7
Dim	8	S	둾	83		
	1				1	1

JOURS FÉRIÉS	29mail: Ascension	9 juin : Lundi de Pentecôte	14 juillets Fête Nationale	15 acitt: Assomption
	Mercredi	Lundi	Jeudi	Jendi
	anvier 2025 : Jour de l'An	1 avril : Lundi de Pâques	1"mai Fête du travail	8 mail Wictoire 1945

E

Jours fériés Collecte annulée et reportée selon conditions

Jours fériés Collecte maintenue

Semaines Impaires Semaines Paires

Plan         Mercredi         Egimale Ascension         Jeudi         Innoi           ples         Lundi         9jhin Hundi de Pentecôte         Lundi         Innoverance           nii         Jeudi         12djuillete Fête Nationale         Lundi         2           sa         Jeudi         13coftie Ascomption         Vendredi			SHINELY SAUIOL	20	
Lundi 9jininglumdidelPentecôte Lundi 11nov Jeudi 12goûte Assomption Vendredi	ellen	Mercredi	29mail 8 Ascension	Jendi	1 <sup>4</sup> novem
Jeudi 15 Jaoûta Assomption Vendredi	Sent	Lundi	9 juin : Lundi de Pentecôte	Lundi	IInovembre
15 gout assomption	ail	Jeudi	14 juillete Fête Nationale	Lundi	25 dece
	, Q	Jeudi	15 août: Assomption	Vendredi	

1"novembre : Toussaint	Samedi
11 novembre : Armistice de 1918	Mardi
25 décembre : Noël	Jendi

# BRULAGE DES VEGETAUX

A nouveau cette année, la Préfecture des Pyrénées-Orientales a décidé, suite à la conjoncture actuelle de l'état de sécheresse, que les demandes de brûlage durant la période de juin à septembre étaient interdites. A compter du 1<sup>er</sup> octobre les demandes seront acceptées que si toutes les conditions de sécurités sont réunies.

Le site de demande s'appelle désormais SPARKY.

Chaque personne ayant déjà fait une demande a reçu un mail les informant (il faut mettre un nouveau mot de passe).

Néanmoins, nous vous rappelons que la procédure de demande de brûlage des végétaux doit être strictement faite suivant les conditions de cette dernière.

Nous vous demandons de bien faire ces demandes au minimum 48 heures avant la date de brûlage et de vérifier la météo du jour demandé.

N'oubliez pas de fournir:

- ♦ adresse @mail
- ♦ mot de passe,
- ♦ téléphone
- ♦ n° de parcelles concernées
- ♦ le type de végétation.
- ♦ volume

Merci de votre compréhension.



# TÉLÉDÉCLARATION DE BRÛLAGE DE VÉGÉTAUX

# Informations à destination des demandeurs

# Procédure à respecter

# pour les opérations soumises à déclaration

# Télédéclaration sur le site : www.autorisation-brulage66.com

La déclaration « papier » est remplacée par une déclaration informatisée qui peut être faite de n'importe quel Ordinateur ayant un accès à Internet\*.

L'ensemble de la procédure peut être conduite à domicile :

- -Inscription du déclarant,
- Description de la demande de brûlage
- Envoi de la demande en mairie,
- Avis en retour de la mairie (autorisation ou éventuellement refus)

# Les avantages de cette procédure sont nombreux :

- Elle est simple et rapide (un didacticiel vous guide dans chaque étape),
- Elle évite de se déplacer en mairie,
- Elle permet de ne plus avoir de rejet du fait de demandes incomplètes,
- -Elle offre une possibilité de gérer ses brûlages et permet plus particulièrement d'en modifier la date (en cas d'imprévu, de risques météo...) sans avoir à reformuler de demande.



# Rappel du cadre réglementaire

Arrêté préfectoral N° 2013238-0011 du 26 août 2013 6

Interdiction à toutes personnes, y compris aux propriétaires des terrains, de porter ou d'allumer du feux dans les espaces naturels du 1er juin au 30 septembre, (01 juin au 15 septembre pour les agriculteurs) ainsi que les jours de vent fort (>40 km/h) le reste de l'année.

- En dehors de ces périodes, les propriétaires peuvent procéder à des brûlages en respectant le cadre réglementaire suivant ainsi que les consignes exposées au verso de ce document,
  - a pour des petits volumes ou des petites surfaces les brûlages se font sous la responsabilité du propriétaire du terrain.
  - les volumes et surfaces intermédiaires (respectivement entre 2 et 20 m³ ou entre 100 et 10000 m²) font l'objet d'une procédure déclarative soumise à autorisation de la mairie où est réalisée l'opération de brûlage. Les opérations plus importantes font l'objet de procédures spécifiques soumises à autorisation préfectorale.

# Principales consignes de sécurité à respecter

le détail de ces mesures figure aux articles 20 et 24 (respectivement pour les végétaux coupés et pour les végétaux sur pied) de l'arrêté préfectoral N° 2013238-0011 du 26 août 2013.

# Déclaration préalable en mairie

# INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX COUPÉS

# mise à feu partemps calme,

- présence effective sur les lieux d'au moins deux personnes dotées au minimum d'un moyen de téléphonie mobile,
- le tas à brûler doit être d'un volume déterminé de manière à ce que, lors de la mise à feu, ce dernier ne présente aucun risque de propagation par rayonnement ou convection aux parcelles et aux espaces sensibles contigus,
- aucun arbre ne surplombera le foyer qui devra être entouré d'une bande incombustible de 3 mètres de large (sol nu). Le terrain environnant devra, lui, être débroussaillé sur une largeur de 10 mètres.

# INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX: SUR PIED

- mise à feu partemps calme sur au moins 24 h.
- présence effective sur les lieux d'une personne par 1000 m² incinérés avec un minimum de 2 personnes, dotées au minimum d'un moyen de téléphonie mobile,
- limiter la surface à incinérer en une seule fois à 1 héctare ou les linéaires à 200 m.
- ceinturer le périmètre par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée d'au moins 5 mètres.

disposer à proximité d'une réserve d'eau suffisante et d'un moyen de lutte adapté pour la mise en œuvre de l'eau d'extinction.

veiller à ce que les fumées ne soient pas rabattues sur une voie de circulation. Si tel est le cas, se rapprocher du gestionnaire de la voie pour prendre les mesures de sécurisation appropriées,

l'incinération doit débuter avant 10 heures et se terminer au plus tard 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil. Il sera procédé à l'extinction complète des foyers avant de quitter les lieux,

ATTENTION : en cas de non-respeçt des dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant les feux de plein air, des sanctions pénales sont applicables.

# COMITE DES FETES L'ALZINE DES CAIXANENCS BILAN ANNEE 2024

Une troisième année animée et réussie pour le comité des fêtes, avec des nouveautés et aussi d'agréables surprises, pour le plus grand plaisir des habitants et ce, dans la plus pure tradition catalane.

Revenons d'abord sur décembre 2023 : comme en 2022 une rifle fut organisée et les gagnants ont été récompensés par des lots très intéressants, la plupart offerts par de nombreux commerçants de la région, les autres par le comité.



JANVIER 2024: LA TRADITIONNELLE GALETTE

En partenariat avec la mairie, l'après-midi du 6 janvier a réuni *plus de 80 personnes* autour de galettes plus délicieuses les unes que les autres. Ce qui a permis, comme d'habitude des échanges amicaux entre les participants, dans une ambiance chaleureuse.



## NOUVEAUTE: DEBUT MARS ORGANISATION D'UNE PREMIÈRE CALCODATA

Une soixantaine de participants, ravis de cette initiative, se sont régalés et, comme il se doit, rempli les doigts de suie en épluchant les calçots dégustés avec leur sauce délicieuse.



ELS « GOIGS DEL OUS »

Après avoir récolté tout le nécessaire : œufs, boudins et autres saucisses, offerts généreusement par les habitants, l'omelette pascale fut partagée entre une soixantaine de participants, dégustée sous un beau soleil qui était de la partie.



Et surtout : SURPRISE! ...



Plusieurs bénévoles avaient réalisé pour le dessert 150 bugnettes pour le plus grand plaisir des convives.

# 23 JUIN : FETE DE LA SAINT JEAN

Tradition respectée comme chaque année par l'arrivée de la flamme via la D2, récupérée et portée par les enfants et accompagnants depuis le cimetière jusqu'à la place de la mairie.



Avec une magnifique nouveauté cette année :

A la demande de Monsieur IGLESIS président du Comité International des feux de la St Jean, chaque village était invité à porter un objet symbole de sa commune au sommet du Canigou.

Notre maire a opté pour un *morceau de liège* personnalisé, car chaque année la levée du liège a lieu à Caixas.

Celui-ci a donc rejoint tous les autres objets du département au sommet de notre montagne « sacrée » ce qui a ému tout le monde.

Ensuite évidemment toujours le repas offert par le comité : grillades, fromages offerts par la bergerie et dessert.

Ensuite les bouquets traditionnels qui avaient été au préalable bénis lors de la messe, furent distribués à chacun.

Sans oublier une autre surprise : animation musicale très appréciée par Georges et son accordéon et la voix mélodieuse de la chanteuse Bernadette.

Tous les réclament pour 2025 !!



# SAMEDI 13 JUILLET



Sur la place magnifiquement décorée de bleu, blanc, rouge par les bénévoles, un apéritif copieux et surprenant fut servi. Ensuite chacun a tiré et partagé son repas du sac.

La soirée a continué animée par l'orchestre SAX I PIAN et, pour les plus courageux, par quelques pas de danses rythmées.

# 27 JUILLET FETE DU VILLAGE SAINT JACQUES

Plus de 100 personnes étaient présentes pour déguster la traditionnelle paella toujours aussi goûteuse, après un apéritif et les mises en bouche, tout cela réalisé par les bénévoles au dévouement sans borne.





N'oublions pas que, chaque année, le comité offre un petit cadeau souvenir aux participants : cette année savonnettes parfumées fabriquées par quelques membres du comité.

## 16 AOUT: MESSE A FONTCOUVERTE

Comme chaque année, la traditionnelle messe du 16 août a eu lieu devant **l'église de** Fontcouverte, décor rêvé pour ce partage.

Immense ferveur et émotion chaleureuse des nombreux fidèles ayant répondu à l'appel du Père Philippe.

L'apéritif et les mises en bouche ont ensuite régalé les fidèles.



A l'issue de toutes ces rencontres, les caixanencs regrettaient de ne plus se revoir avant plusieurs mois...

Décision fut donc prise par le comité d'organiser des après-midis pétanque tous les vendredis d'août. Les parties ont été suivies d'un casse-croûte : rappelons-nous les paninis du Président particulièrement savoureux !!

Réussite telle que ces rencontres se sont prolongées en septembre et octobre !



# REMERCIEMENTS

Le comité tient à remercier :

Monsieur le Maire et le Conseil pour l'aide financière accordée pour la réalisation de plusieurs rencontres.

Émilie et Sébastien de la Bergerie de Caixas, pour leurs délicieux fromages offerts à chaque festivité.

Tous les participants à nos animations qui renforcent les liens amicaux et d'entraide entre les habitants

Le Président et l'ensemble des bénévoles vous donnent rendez-vous le dimanche 15 décembre prochain pour la rifle (nombreux cadeaux étonnants !)

Ils vous souhaitent à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

A BIENTOT POUR DE NOUVELLES AVENTURES !!!

L'ALZINE DES CAIXANENCS

Texte: Francine VDH

Mise en page : Patricia Lacroix.



